

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**Acquisition  
d'un bien  
soumis au  
droit de  
préemption  
urbain**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 28 septembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit du mois de Septembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 28  
▪ représentés : 5  
▪ absent : 0

**Etaients présents :** Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Monsieur François ROBIN, Adjoint, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et  
de l'affichage de  
la convocation :  
**21 septembre 2021**

**Par procuration :** Madame Elizabeth MINET-TRENEULE (Madame Marie PAOLI), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Adjointes, Madame Catherine THUIN (Madame Sonia NUNEZ VAZ), Madame Catherine COUDERC (Monsieur Francisco SILVANO), Monsieur Christophe LACAS (Madame Régine BOURGADE), Conseillers Municipaux.

Date de  
l'affichage à la  
porte de la Mairie  
du compte-rendu  
de la séance :  
05/10/2021

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

Madame Marie PAOLI expose :

M. Jacques COMPANG a fait legs à l'Association diocésaine de Mende d'une maison située 17, Bd du Soubeyran, derrière la Tour des Pénitents ainsi qu'un garage situé 5, Allée Piencourt.

Aujourd'hui la Commune de Mende reçoit la Déclaration d'Intention d'Aliéner qui informe de la vente de ce bien à la SCI la ROSERAIE.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants et L 300-1

Vu la délibération du conseil municipal du 10 Janvier 2018 instituant un droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la Commune de Mende,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en Mairie le 2 aout 2021, adressée par Me Benjamin COSTECALDE, Notaire à Mende en vue de la cession moyennant le prix de 170.000,00 € d'une propriété et d'un garage sis 17, Bd du Soubeyran et 5, Allée Piencourt appartenant à l'Association diocésaine de Mende à la SCI LA ROSERAIE.

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 15/07/2021,

**Considérant que la ville, depuis de nombreuses années, engage des actions de mise en valeur du patrimoine (Site Patrimonial Remarquable, réhabilitation du Musée du Gévaudan, acquisition de l'ancienne Synagogue...)**

**Considérant que ladite maison est adossée sur les anciens remparts de la ville,**

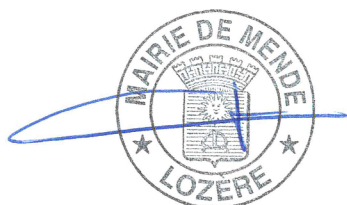
**Considérant que ledit bâti est limitrophe avec la Tour des Pénitents que la municipalité veut mettre en valeur, qu'il est situé en zone UA du PLU et qu'il est aussi inclus dans le projet global de réhabilitation des Boulevards de la ville et de la Place Charles de Gaulle.**

Le conseil municipal décide :

- **D'ACQUERIR** par voie de préemption un bâti et un garage situés 17, Bd du Soubeyran et 5, Allée Piencourt cadastrés sections AS 179 et AY 407 lots 1 et 34 appartenant par legs à l'Association diocésaine de Mende,
- La vente se fera au prix de 170.000,00 €
- Un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente décision.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le : - 2 OCT. 2021  
Le Maire,



Pour extrait conforme,  
Mende, le 30 septembre 2021  
Le Maire,  
Laurent SUAU

Signé électroniquement par :



Accusé de réception en préfecture  
048-214800955-20210928-18998-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2021  
Date de réception préfecture : 01/10/2021

02/10/2021